



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
14 août 2001
Français
Original: anglais

Deuxième session ordinaire de 2001

10-14 septembre 2001, New York
Point 8 de l'ordre du jour provisoire
FNUAP

Fond des Nations Unies pour la population

Projet de budget d'appui biennal pour 2002-2003

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport de la Directrice exécutive sur le projet de budget d'appui pour l'exercice biennal 2002-2003 (DP/FPA/2001/10). À cette occasion, il a rencontré la Directrice exécutive et ses collègues, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires.

Présentation

2. Le Comité consultatif note que, comme il l'avait demandé dans de précédents rapports, la Directrice exécutive s'est efforcée de présenter brièvement dans le résumé analytique les mesures prises pour donner suite à ses recommandations, et des tableaux et des diagrammes en bâtons et en secteurs ont été utilisés dans tout le document pour illustrer et mettre en relief les points clefs. Le Comité se félicite de ces améliorations. Toutefois, il rappelle que, dans son rapport sur le projet de budget pour 2000-2001, il avait fait observer que le résumé analytique contenait beaucoup de détails qui auraient pu figurer dans le corps du rapport (DP/FPA/1999/14, par. 3). Il rappelle aussi que lorsqu'il avait examiné la présentation harmonisée des budgets d'appui, il avait indiqué qu'il fallait éviter les

résumés analytiques trop longs. **Il réaffirme cette opinion et demande que dans le prochain projet de budget, le résumé analytique soit considérablement raccourci de sorte à éviter les répétitions et à rendre les prévisions plus claires et plus faciles à comprendre.**

3. En outre, le Comité consultatif estime que le document devrait être moins diffus et donner plus de détails sur les questions qui ont des incidences sur les prévisions budgétaires. Ainsi, il est fait à maintes reprises référence à la « réorganisation des entités du siège » pour justifier des modifications du nombre de postes et des reclassements. Ni la nature, ni la portée de cette réorganisation ne ressortent clairement de la présentation. Par ailleurs, le document fait référence à la gestion axée sur les résultats sans préciser les activités auxquelles ont trait lesdits résultats, c'est-à-dire sans indiquer si les explications portent sur la gestion des programmes ou sur celle des services d'appui.

Observations générales

4. Le Comité consultatif prend note des objectifs de l'exercice de planification de la main-d'oeuvre et des changements qu'il est proposé d'apporter dans l'organigramme du siège, lesquels « devraient avoir des



effets importants sur la manière dont le FUNAP travaillera à l'avenir » (DP/FPA/2001/10, par. 68 à 70).

5. Comme il est indiqué au paragraphe 28 du projet de budget, le FNUAP a décidé d'effectuer en 2001 une enquête sur les besoins des bureaux extérieurs. En fonction des conclusions de cette enquête, il proposera éventuellement des révisions du budget d'appui pour 2002-2003. Les prévisions révisées pour 2002-2003 seront présentées au Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2002, en vue « d'intégrer les besoins des bureaux extérieurs dans la restructuration du siège, présentée dans le projet de budget d'appui biennal, et de répartir les dépenses de personnel entre les villes sièges et les bureaux extérieurs. L'enquête sur les besoins des bureaux extérieurs fournira donc des informations critiques sur les besoins actuels des bureaux extérieurs et constituera un point de référence pour revoir la réorganisation du siège » (DP/FPA/2001/10, par. 29).

6. Le Comité consultatif note au paragraphe 105 du projet de budget que, comme l'enquête sur les besoins des bureaux extérieurs était en préparation au moment où s'est terminée l'élaboration du projet de budget, aucun des résultats de ladite enquête n'a pu y être repris. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'enquête était en cours dans certains bureaux pilotes et que les résultats et les recommandations seraient prêts au début août 2001. Il a aussi été informé que, lorsque les résultats seraient connus, on déciderait si les propositions de réorganisation étaient appropriées, inappropriées ou à modifier; en outre, une stratégie de mise en valeur des ressources humaines serait adoptée en vue de la planification des successions, compte tenu, en particulier, du nombre important de membres du personnel devant partir à la retraite au début de 2002. **Le Comité consultatif recommande qu'avant d'adopter une stratégie de mise en valeur des ressources humaines, le FNUAP présente au Conseil d'administration, par son intermédiaire, en même temps que le projet révisé de budget d'appui pour l'exercice biennal 2002-2003, un rapport sur la façon dont cette stratégie serait mise en oeuvre.**

7. Le Comité consultatif a été informé que le projet de budget d'appui pour l'exercice biennal 2002-2003 avait été établi compte tenu d'une réorganisation de l'organigramme du siège, mise en oeuvre sous la direction de l'ancienne Directrice exécutive. L'organigramme du siège avait été modifié à l'issue

des deux premières phases de l'exercice de planification de la main-d'oeuvre. Au cours de la première phase, qui avait commencé en 1998, on avait revu les descriptions d'emploi et les fonctions du personnel du siège et de certains bureaux extérieurs. La deuxième phase, qui s'était déroulée en 2000, avait consisté à déterminer les nouvelles fonctions requises au siège et dans les bureaux extérieurs. La réorganisation du siège avait suivi, au cours de la deuxième moitié de 2000. Dans ce contexte, il avait été créé une nouvelle Division de la planification et de la coordination stratégiques qui relevait directement de la Directrice exécutive et comportait quatre éléments spécialisés dans la planification stratégique, la coordination, la gestion axée sur les résultats et la mise en commun des connaissances (voir DP/FPA/2001/10, par. 71 et 72). À sa demande, le Comité consultatif a reçu un exemplaire d'une circulaire du FNUAP, datée du 10 août 2000, sur la réorganisation de l'organigramme et des procédures du Fonds. Il a été informé que le document était à usage interne et n'avait pas été présenté au Conseil d'administration. La réorganisation avait eu lieu, mais il ne serait procédé aux reclassements proposés que lorsque le Conseil d'administration se serait prononcé.

8. Le Comité consultatif note que, d'après l'organigramme qui figure dans le projet de budget, le Bureau des ressources humaines et le Bureau des services de contrôle interne et d'évaluation relèvent aussi directement de la Directrice exécutive. Il rappelle que pour renforcer la responsabilité, vers la fin 1996, le FNUAP avait créé un Bureau des services de contrôle interne et d'évaluation qui succédait au Service d'évaluation de la Division des services techniques et de l'évaluation et était la seule entité opérationnelle à relever directement de la Directrice exécutive (DP/FPA/1997/14, par. 20 et DP/FPA/1999/11, par. 40). Il rappelle également qu'en 1998-1999, le poste de directeur exécutif adjoint (Programme) avait été reclassé de D-2 à Sous-Secrétaire général compte tenu des tâches et responsabilités incombant au titulaire, qui épaulait la Directrice exécutive dans les domaines d'activité de la nouvelle Division de la planification et de la coordination stratégiques (DP/FPA/1997/14, par. 26). **Le Comité consultatif attire l'attention sur le nombre croissant d'entités qui relèvent directement de la Directrice exécutive. Il prévient que le Bureau de la Directrice exécutive risque de se transformer en entité opérationnelle, au détriment tant des travaux des divisions opérationnelles que des fonctions de la Directrice exécutive, à savoir la défi-**

nition des lignes générales d'action et le contrôle (voir aussi plus loin les paragraphes 32 et 33).

9. Les paragraphes 30 à 32 du document DP/FPA/2001/10 portent sur les arrangements relatifs au Programme consultatif technique, approuvés par le Conseil d'administration, dans sa décision 1999/19, pour la période 2000-2001. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au total, 137 membres du personnel étaient affectés aux équipes d'appui aux pays et aux services consultatifs techniques. Le Comité consultatif relève aux paragraphes 32, 104 et 105 que l'enquête sur les besoins des bureaux extérieurs, outre qu'elle servira de référence pour la révision et la validation de la réorganisation du siège, sera utilisée pour établir des propositions de remaniements du Programme consultatif technique, et qu'un rapport sur ces remaniements et sur les options possibles en ce qui concerne l'assistance stratégique et technique aux programmes de pays du FNUAP sera présenté au Conseil d'administration, comme il l'a demandé, à sa première session ordinaire de 2002. Le Comité consultatif, en ayant fait la demande, a reçu un tableau indiquant le nombre de postes, la classe des postes et le lieu d'affectation du personnel affecté aux équipes d'appui aux pays et aux services consultatifs techniques au siège et dans les bureaux régionaux des organisations et organismes participants (voir l'annexe I au présent rapport).

10. Le Comité consultatif rappelle que pour l'exercice biennal 2000-2001, la répartition des dépenses afférentes au Programme consultatif technique avait été modifiée et les parts imputées aux programmes et à l'appui aux programmes avaient été établies à 75 % et 25 %, respectivement, compte tenu d'estimations du temps que les conseillers et spécialistes consacraient effectivement à leurs tâches. Pour l'exercice biennal 1998-1999, la répartition était de 60 % pour les programmes et de 40 % pour l'appui aux programmes (DP/FPA/1999/11, par. 47 et 48). **Le Comité consultatif estime que les raisons qui justifient la nouvelle répartition ne sont pas claires, qu'elles devraient être réexaminées et que des explications plus claires devraient être données dans le rapport à présenter au Conseil d'administration en 2002.**

Recettes et dépenses

11. Comme il est indiqué au paragraphe 5 et au tableau 1 du projet de budget, le montant estimatif total des recettes pour l'exercice biennal 2002-2003 est de

702,5 millions de dollars, soit une augmentation de 1,3 % par rapport au montant prévu pour l'exercice biennal 2000-2001, à savoir 693,7 millions de dollars. Le montant estimatif des ressources ordinaires est de 580 millions de dollars, soit une diminution de 6,6 % par rapport à l'exercice biennal précédent (621 millions de dollars). Le montant estimatif des autres ressources est de 122,5 millions de dollars, soit 68,5 % de plus qu'en 2000-2001 (72,7 millions de dollars). Le Comité consultatif note que les prévisions de recettes au titre des autres ressources pour 2002-2003, telles qu'elles figurent dans le rapport de la Directrice exécutive sur les engagements financiers pluriannuels, présenté au Conseil d'administration sous la cote DP/FPA/2001/5, sont inférieures à celles qui sont indiquées dans le projet de budget, et que la terminologie utilisée dans le rapport ne correspond pas à celle qui est utilisée dans le projet de budget, ni à celle qui a été approuvée par le Conseil d'administration dans sa décision 2000/5 sur la révision du Règlement financier du FNUAP (voir, par exemple, DP/FPA/2001/5, par. 11 et tableau 7).

12. Le Comité consultatif a été informé que le montant des recettes prévu pour 2000-2001 ne serait pas atteint. Étant donné la force du dollar des États-Unis, le montant des ressources ordinaires pour 2000-2001 est actuellement estimé à 532,8 millions de dollars (262,5 millions de dollars en 2000 et 270,3 millions de dollars en 2001). Le Comité consultatif note que la tendance à la baisse des recettes au titre des ressources ordinaires observée au cours des cinq dernières années s'est inversée en 2000 et qu'il y a eu une modeste augmentation (3 %) par rapport à 1999, tandis que les autres ressources ont augmenté de plus de 550 % entre 1995 et 2000. De plus, alors qu'en 1995, les autres ressources représentaient 5 % du total des ressources du Fonds, en 2000, elles représentaient plus de 29 % de ce total (voir DP/FPA/2001/5, tableau 9A).

13. **À cet égard, le Comité consultatif partage l'avis exprimé au paragraphe 123 du document DP/FPA/2001/4 (Partie II), selon lequel le fait que les recettes au titre des ressources ordinaires ont été moins importantes que prévu en 2000 est, au regard du niveau moyen des besoins définis dans le plan de financement pluriannuel, un important sujet de préoccupation pour le Fonds.** Le Comité a toutefois été informé que si le montant estimatif des recettes au titre des ressources ordinaires pour 2002-2003 avait baissé, c'était parce que l'on avait décidé d'être plus réaliste, les précédentes estimations ayant été trop op-

timistes, mais que les activités de collecte de fonds, pour lesquelles on avait redoublé d'efforts, pourraient aboutir à un niveau de recettes plus élevé que prévu.

14. Comme il est indiqué dans le tableau 1 du document DP/FPA/2001/10, pour l'exercice biennal 2002-2003, le montant estimatif des remboursements pour services fournis prélevés sur les autres ressources s'élève à 2,5 millions de dollars, soit quelque 2,1 % des recettes au titre des autres ressources, elles-mêmes estimées à 120 millions de dollars. **Le Comité consultatif est d'avis qu'étant donné la diminution des ressources générales, il convient de tout mettre en oeuvre pour qu'une partie équitable des frais généraux soit imputée sur les autres ressources. Il rappelle qu'à sa première session ordinaire de 2000, le Conseil d'administration a approuvé un taux standard de 7,5 % pour le remboursement des dépenses d'appui administratif et opérationnel relatives à l'exécution par le FNUAP d'activités cofinancées par des fonds d'affectation spéciale (voir E/2000/35, par. 198). À sa demande, le Comité consultatif a reçu un tableau récapitulatif des taux de recouvrement (voir l'annexe II au présent document). Il souligne qu'il convient de contrôler si ces taux sont acceptables et justes et que le Fonds doit bien veiller au recouvrement des coûts pour que les ressources ordinaires ne servent pas à subventionner des activités financées au moyen des autres ressources. Il demande que le prochain projet de budget contienne des renseignements sur les taux de recouvrement, en particulier en ce qui concerne les autres ressources.**

15. Le Comité consultatif note au paragraphe 7 et au tableau 1 que le FNUAP ne prévoit pas de reports de l'exercice biennal 2000-2001 à l'exercice biennal 2002-2003, que ce soit pour les ressources ordinaires ou pour les autres ressources. Il rappelle que, suivant la présentation harmonisée des budgets d'appui biennaux du PNUD, de l'UNICEF et du FNUAP, les montants estimatifs des soldes de fin d'exercice biennal, disponibles pour l'exercice biennal suivant, doivent aussi apparaître dans le plan des ressources, avec des explications suffisantes concernant les hypothèses sur lesquelles reposent les prévisions (DP/1999/7-DP/FPA/1999/3, E/ICEF/1999/AB/L.4, par. 5). **Le Comité consultatif demande que les soldes d'ouverture prévus soient indiqués dans les prochains projets de budget.**

16. Le Comité consultatif relève aux paragraphes 6 et 58 du projet de budget que grâce aux efforts faits pour

contenir les coûts, les dépenses brutes inscrites au budget d'appui de 2000-2001 ne devaient pas dépasser 141,4 millions de dollars, soit 8 millions de dollars (5,4 %) de moins que les crédits ouverts. Compte tenu des prévisions de recettes et des ajustements, qui se chiffrent à 25,6 millions de dollars, le montant net des dépenses d'appui devait s'établir à 115,8 millions de dollars, soit 9,1 % de moins que le montant approuvé. À sa demande, le Comité consultatif a reçu un tableau indiquant l'état d'exécution du budget d'appui biennal pour 2000-2001, par grande catégorie de dépenses (voir l'annexe III au présent document). **Le Comité recommande qu'à l'avenir, le FNUAP établisse un bilan d'étape de l'exécution de son budget d'appui biennal, sur le modèle du rapport intérimaire présenté pour 1998-1999 (DP/FPA/1998/12).**

II. Projet de budget d'appui pour l'exercice biennal 2002-2003

17. Comme il est indiqué au tableau 1 du projet de budget, en ce qui concerne les ressources ordinaires, le montant brut des ressources nécessaires pour les dépenses d'appui pour l'exercice biennal 2002-2003 est estimé à 168,3 millions de dollars (montant net : 146,5 millions de dollars), contre 149,4 millions de dollars (montant net : 127,4 millions de dollars) pour l'exercice biennal 2000-2001. Les prévisions de recettes et les ajustements pour 2002-2003 se montent à 21,8 millions de dollars (dont 4,4 millions de dollars pour le remboursement de l'impôt sur le revenu payé par certains membres du personnel, inscrits en crédits dans le budget d'appui biennal), alors qu'en 2000-2001, le montant estimatif des recettes était de 22 millions de dollars (dont 4 millions de dollars pour le remboursement de l'impôt sur le revenu) (voir DP/FPA/2001/10, par. 9 et 13 et tableau 1).

18. Le tableau 1 et la figure A présentent le plan d'utilisation des ressources au titre des programmes, de l'appui aux programmes et de la gestion et de l'administration. Le Comité consultatif note que le rapport entre le total des dépenses d'appui aux programmes et le total des ressources qu'il est prévu d'utiliser a continué d'augmenter au cours des deux derniers exercices biennaux, et devrait encore augmenter considérablement (de 16,4 %) entre 2000-2001 et 2002-2003. Le fait que les dépenses d'appui aient augmenté de 35 % au siège d'un exercice biennal à l'autre est particulièrement préoccupant (voir DP/FPA/2001/10, tableau 1).

De plus, le Comité consultatif note que, si le rapport entre les dépenses de gestion et d'administration et le total des ressources qu'il est prévu d'utiliser n'a que modestement augmenté (6,1 % pour 2002-2003, contre 5,8 % pour 2000-2001), l'augmentation du montant des dépenses en question est plus marquée (on est passé de 39,5 millions de dollars pour 2000-2001 à 42,3 millions de dollars pour 2002-2003, soit un accroissement de 7,1 %) (voir tableau 1).

19. En ce qui concerne les ressources prévues au titre des programmes, le Comité consultatif note que la part des dépenses au titre des programmes (512,3 millions de dollars) dans le total des ressources qu'il est prévu d'utiliser (694,4 millions de dollars), qui était de 76,7 % en 2000-2001, a été ramenée à 73,8 % pour 2002-2003. La diminution est plus marquée au niveau des ressources ordinaires : alors qu'en 2000-2001, les dépenses au titre des programmes, qui se chiffraient à 455,4 millions de dollars, représentaient 74,3 % du total des ressources ordinaires qu'il était prévu d'utiliser, en 2002-2003, elles se chiffrent à 393,4 millions de dollars (soit 13,6 % de moins) et représentent 68,8 % du total. **Le Comité consultatif est préoccupé par cette tendance et partage l'avis selon lequel « les ressources générales sont le fondement des programmes exécutés par le Fonds et sont essentielles au maintien du caractère multilatéral des activités du FNUAP » (DP/FPA/2001/5, par. 22).**

20. Le montant net des dépenses inscrites au budget d'appui a augmenté de 5,4 millions de dollars; le tableau 2 du projet de budget indique comment cette augmentation se répartit. Les paragraphes 42 à 45 du projet de budget contiennent les principales propositions de la Directrice exécutive pour 2002-2003. L'évolution nette du nombre de postes requis correspond à la création de huit postes d'administrateur (six au siège et deux dans les bureaux extérieurs) et à la suppression de six postes d'agent des services généraux au siège, ce qui donne un gain net de deux postes et porte le total de 1 018 postes approuvés en 2000-2001 à 1 020 postes proposés pour 2002-2003. Il est également proposé de transférer deux postes d'administrateur du siège aux bureaux extérieurs (voir DP/FPA/2001/10, par. 66 et 105 et tableaux 4 et 5).

21. Le Comité consultatif a été informé que, pour la transition prévue par la stratégie de mise en valeur des ressources humaines, le FNUAP prévoyait 2 millions de dollars au titre du budget d'appui pour couvrir les coûts de reclassement du personnel. À sa demande, le

Comité consultatif a été informé qu'environ 40 membres du personnel quitteraient le Fonds au cours de l'exercice biennal 2002-2003. Il a aussi été informé que les prévisions reposaient sur un taux de vacance de postes de 6 %. **Étant donné les renseignements fournis, le Comité consultatif n'est pas convaincu qu'un montant de 2 millions de dollars soit nécessaire au titre des départs volontaires.** Ayant demandé des précisions, il a été informé que les dépenses liées aux départs volontaires (il n'y a eu aucun départ involontaire) de membres du personnel recrutés sur le plan international et sur le plan local en 2000 et 2001 s'élevaient à 500 000 dollars et 300 000 dollars, respectivement.

22. Le Comité consultatif relève aux paragraphes 23 et 74 du projet de budget que la Directrice exécutive propose d'imputer au budget d'appui pour l'exercice biennal 2002-2003 les postes de deux administrateurs affectés aux projets relevant du Groupe de gestion des produits, créé en 2000. À cet égard, le Comité a reçu, à sa demande, des renseignements sur le personnel du siège affecté aux projets dont les postes sont imputés sur les autres ressources, y compris l'origine des ressources en question et les montants recouverts au titre des dépenses d'appui administratif et opérationnel et des frais de gestion (voir l'annexe IV au présent rapport).

23. Le Comité consultatif est préoccupé par l'augmentation du nombre de postes de projet au siège, par les dépenses que cela entraîne au niveau des locaux et par les autres dépenses dont le montant n'est pas recouvert sur les autres ressources. Il demande que les prochains projets de budget fassent apparaître tous les postes du siège, qu'ils soient imputés sur les ressources ordinaires ou sur les autres ressources, quelles qu'elles soient, et que toute création de poste soit justifiée.

24. En outre, le Comité consultatif estime qu'il faudrait réexaminer les activités exécutées au siège par du personnel affecté aux projets et financées au moyen des autres ressources, en vue de déterminer lesquelles pourraient être menées au niveau des pays et lesquelles pourraient être confiées à d'autres entités du système des Nations Unies.

Reclassements

25. Comme il est indiqué aux paragraphes 44 et 45 du projet de budget, la Directrice exécutive propose de

reclasser 66 postes du siège. Sur ces 66 postes, 56 (24 postes d'administrateur et 32 postes d'agent des services généraux) seraient reclassés à une classe supérieure et 10 (6 postes d'administrateur et 4 postes d'agent des services généraux) seraient reclassés à une classe inférieure. Le paragraphe 43 et le tableau 2 du projet de budget indiquent que le coût des reclassements proposés au siège, pour les catégories des administrateurs et des agents des services généraux, serait de 1,1 million de dollars. Les paragraphes 72 à 94 indiquent les reclassements proposés, par unité administrative. L'annexe V au présent rapport récapitule les propositions de reclassement de postes du siège à des classes supérieures ou inférieures.

26. Le Comité consultatif note que le reclassement à une classe supérieure de 24 postes d'administrateur du siège « montre que l'organisation s'attache particulièrement à jouer un rôle plus stratégique dans l'exécution de son mandat, et à se doter de meilleurs outils de gestion et d'un cadre progressivement mieux adapté à la mobilité et à l'organisation des carrières. De même, 32 postes pour le personnel d'appui ont été reclassés à un niveau supérieur ... [pour des raisons qui tiennent] en partie à l'utilisation accrue de l'informatique » (DP/FPA/2001/10, par. 98). Le Comité consultatif relève au tableau 4 que si le nombre de postes proposés pour le siège pour 2002-2003 demeure, comme pour 2000-2001, de 242 (107 postes pour l'appui aux programmes et 135 postes pour la gestion et l'administration), 23 % ont été reclassés à une classe supérieure. Il note une tendance générale au relèvement de la classe des postes proposés pour 2002-2003, relèvement que fait clairement ressortir l'augmentation nette du nombre de postes aux classes les plus élevées de la catégorie des administrateurs dans chaque unité administrative du siège (voir tableau 5 du document DP/FPA/2001/10).

27. Le Comité consultatif a examiné ces changements avec la Directrice exécutive et ses représentants. **Il juge discutable la méthode adoptée pour modifier le tableau d'effectifs du siège (création de postes et reclassements). Le paragraphe 102 indique que les bureaux extérieurs sont la première et la principale préoccupation du FNUAP. Le Comité estime donc qu'il aurait fallu en priorité achever l'enquête sur les besoins des bureaux extérieurs, ce qui aurait permis de déterminer la nature et la portée du rôle d'appui et de direction que doit jouer le siège. En outre, le Comité consultatif est d'avis qu'il n'aurait**

fallu proposer de reclasser des postes d'administrateur et d'agent des services généraux que si la nature des fonctions qui y étaient associées avait changé. Il ne ressort pas clairement du projet de budget qu'il en ait été ainsi.

28. La Directrice exécutive a informé le Comité consultatif que les reclassements ont pour but de refléter le rôle stratégique, les activités de mobilisation et les responsabilités de gestion du personnel du siège. Le principal but de l'opération, selon la Directrice exécutive, était d'actualiser tant les fonctions que l'organigramme du Fonds de sorte à tenir compte de changements institutionnels tels que la décentralisation de l'autorité vers les bureaux extérieurs, la création du Programme consultatif technique interinstitutions au niveau régional, l'adoption de méthodes de gestion axées sur les résultats, la création de la nouvelle Division de la planification et de la coordination stratégiques au siège, et l'informatisation. **Le Comité consultatif estime que ces facteurs ne justifient pas les nombreux reclassements proposés dans les catégories des administrateurs et des agents des services généraux. Il est d'avis que les perspectives de carrière et les promotions sont des questions de gestion des ressources humaines qui ne doivent pas normalement être réglées en reclassant des poste. En effet, si les reclassements massifs à des classes supérieures tendent à fluidifier provisoirement la situation aux classes inférieures, les problèmes d'engorgement ne font que resurgir, quelques années plus tard, aux classes supérieures. C'est en planifiant correctement le recrutement et les affectations et en gérant les vacances de poste, la mobilité et les départs à la retraite qu'il faut organiser le déroulement des carrières; reclasser des postes de façon sporadique et intermittente n'est pas une bonne méthode de gestion des ressources humaines.**

29. Comme il est souligné au paragraphe 102, un processus de décentralisation vers les bureaux extérieurs a eu lieu ces dernières années. Le Comité consultatif note que dans la mesure où l'enquête sur les besoins des bureaux extérieurs est en cours, les propositions relatives aux bureaux extérieurs correspondent au maintien des moyens existants (voir DP/FPA/2001/10, par. 28 et 29, 101 à 111 et tableaux 1 et 2). **Le Comité consultatif recommande que dans le cadre de l'enquête sur les besoins des bureaux extérieurs, le rôle des divisions géographiques du siège et de la Division de l'appui technique soit complètement**

réexaminé, et que l'on envisage de poursuivre la décentralisation des fonctions du siège vers les bureaux extérieurs.

30. **Étant donné les circonstances, le Comité consultatif recommande au Conseil d'administration de ne pas approuver les demandes de la Directrice exécutive portant sur le nombre et la classe des postes du siège pour l'exercice biennal 2002-2003, telles qu'elles figurent dans le document DP/FPA/2001/10. Le Comité consultatif estime qu'en 2002, les besoins en personnel du siège devraient continuer d'être couverts dans les limites du tableau d'effectifs approuvé dans le budget d'appui de l'exercice biennal 2000-2001 et, le cas échéant, au moyen de transferts de postes.**

31. **Le Comité consultatif recommande aussi que les demandes de reclassement et de création de postes au siège soient réexaminées dans le contexte de l'enquête sur les besoins des bureaux extérieurs et que la Directrice exécutive présente les résultats dans le cadre du projet révisé de budget d'appui pour 2002-2003, visé plus haut au paragraphe 5, en tenant compte des vues exprimées dans le présent rapport.**

Vérification interne des comptes

32. Les paragraphes 112 et 113 portent sur la vérification interne des comptes. **Le Comité consultatif note avec beaucoup de préoccupation que « durant l'exercice biennal 2000-2001, le Fonds n'a pas été en mesure de réaliser pleinement l'expansion prévue de la Section de vérification des comptes, par manque de ressources ». Le Comité consultatif tient à souligner que les fonctions d'audit et de contrôle doivent toujours être prioritaires, quelles que soient les difficultés financières. Il estime en effet que c'est lorsque les ressources font défaut qu'il est essentiel de pouvoir compter sur des services de vérification des comptes efficaces pour veiller à ce que les moyens disponibles soient correctement gérés. Réduire les ressources consacrées à la vérification des comptes dans une telle situation est, à son sens, malavisé.** Le Comité consultatif était saisi du document DP/FPA/2001/8, qui porte sur les activités d'audit et de contrôle internes menées en 2000. Ce rapport, qui décrit les insuffisances des fonctions d'audit du Fonds, tant au siège que dans les bureaux extérieurs, ainsi que l'état déplorable des contrôles internes, l'absence de respect des règles et la mauvaise gestion administrative

dans les bureaux de pays, peint un tableau très noir. « En 2000, moins de la moitié des bureaux ayant fait l'objet d'un audit avaient des mécanismes de contrôle interne satisfaisants et dans 55 % des cas, ces mécanismes laissaient sérieusement à désirer. »

33. **Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 55/220 du 23 décembre 2000, l'Assemblée générale a approuvé toutes les recommandations et conclusions figurant dans les rapports du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers du FNUAP pour la période terminée le 31 décembre 1999 et fait siennes les observations et recommandations formulées par le Comité consultatif dans son rapport du 16 octobre 2000 (A/55/487). Le Comité des commissaires aux comptes a assorti son opinion de réserves et l'Assemblée générale n'a approuvé les états financiers et les comptes du FNUAP qu'à la reprise de sa cinquante-cinquième session (voir A/55/487, par. 9, 10, 29 et 30). Le Comité consultatif recommande que des propositions soient faites, d'urgence et sans plus tarder, en vue de la réorganisation des fonctions d'audit et de contrôle internes du Fonds, comme l'a demandé le Conseil d'administration dans sa décision 91/36. Ces propositions devraient porter tant sur le siège que sur les bureaux extérieurs. Le Comité consultatif formulera de nouvelles remarques et recommandations lorsqu'il recevra les propositions de la Directrice exécutive. En outre, il recommande qu'une fois approuvées par le Conseil d'administration sur sa recommandation, les ressources prévues pour l'audit et les contrôles internes ne soient pas modifiées.**

Locaux du siège

34. **Le Comité consultatif note que le montant estimatif des dépenses de fonctionnement est de 6,5 millions de dollars, soit une augmentation de 58,5 % par rapport à 2000-2001 (4,1 millions de dollars), laquelle tient essentiellement au fait qu'il est proposé de louer des locaux supplémentaires pour 2002-2003, ainsi qu'au bail du siège (DP/FPA/2001/10, par. 161 et tableau 2). Le tableau 2 du projet de budget indique qu'un montant de 1,6 million de dollars est prévu pour des locaux supplémentaires au siège. Le Comité a été informé que cet espace, d'environ 900 mètres carrés (10 000 pieds carrés), serait occupé par le personnel du siège affecté aux projets, les administrateurs auxiliaires dont les postes sont imputés sur les autres ressources et la Section de vérification des comptes, ac-**

tuellement installée dans les locaux du PNUD. En outre, des locaux d'environ 725 mètres carrés (8164 pieds carrés) devraient être loués pendant six mois, dans un bâtiment situé à proximité du siège du FNUAP, pour installer le personnel durant les travaux de rénovation en cours (DP/FPA/2001/10, par. 119 et 120).

Le coût effectif de la mise au point du système serait calculé après l'achèvement des phases de définition de la configuration nécessaire et de conception.

Bureautique et technologies de l'information

35. Les paragraphes 125 à 136 et le tableau 6 du projet de budget portent sur les activités et les projets du Fonds touchant à la bureautique et aux technologies de l'information. Le Comité consultatif note que les ressources nécessaires pour l'entretien périodique et la mise au point des principaux systèmes sont estimées à 10,3 millions de dollars pour 2002-2003, contre 5,2 millions de dollars en 2000-2001. Pour l'exercice biennal 2002-2003, le FNUAP se propose de renforcer son infrastructure informatique, tant au siège que dans les bureaux extérieurs, et d'encourager l'usage des technologies fondées sur l'Internet, tant au sein du Fonds que parmi les autres organismes qui s'occupent des questions de population. Le FNUAP s'est donné pour but de connecter tous les bureaux extérieurs, ainsi que le siège, d'ici à la fin du prochain exercice biennal. **Le Comité consultatif se félicite que le Fonds donne la priorité à cet outil, qui facilitera tant ses activités opérationnelles que ses activités de gestion.**

36. Le Comité consultatif note que, dans le cadre des arrangements actuels, selon lesquels le Fonds partage des services administratifs avec le PNUD, le Système intégré de gestion de l'ONU (SIG) continuera d'être utilisé pour les opérations administratives et financières. Toutefois, le SIG ne répond pas complètement aux besoins du FNUAP, en particulier dans les domaines du suivi et de la gestion des programmes et pour ce qui touche à la programmation axée sur les résultats. Comme il est indiqué aux paragraphes 128 à 130, le FNUAP compte donc, pour répondre à ces besoins, mettre au point un Système de gestion des ressources (SGR). Le coût total est estimé à 5,5 millions de dollars, répartis sur deux exercices biennaux. La mise au point du système a commencé en 2001 et devrait prendre trois ans et demi. Le Comité consultatif a été informé que le SGR, qui devrait être un système intégré regroupant l'information financière et les données relatives aux programmes, serait installé au siège et dans les bureaux extérieurs, et qu'un montant de 2,6 millions de dollars avait été prévu à cet effet dans le projet de budget d'appui pour l'exercice biennal 2002-2003.